

ques endroits particuliers, voisins des Etat-Unis ; mais en principe il est impossible de protéger les cultivateurs, parce qu'ils exportent un surplus de production. Les cultivateurs de notre pays forment une population de deux millions et demi d'habitants, et si l'on ajoute à ce chiffre les ouvriers de ferme et les personnes employées à des travaux tels que les chemins de fer et les canaux, cela fait les neuf dixièmes de notre population, de sorte qu'un dixième seulement de la population bénéficie directement de la politique nationale, si grands que soient les avantages qu'il en retire. Est-il juste de prendre de l'argent dans le gousset de ces neuf dixièmes de la population, que vous ne pouvez pas protéger, pour le donner directement à ceux qui ont l'avantage d'être protégés ? Je dis que c'est une erreur, et que c'est une politique qui ne développera jamais les intérêts canadiens comme ils devraient être développés.

Mais il y a contre la protection un autre argument dont on devrait, à mon avis, tenir compte. La protection engendre les coalitions commerciales, les syndicats et les monopoles qui plument le consommateur.

Je n'ai assurément pas besoin d'arguments pour convaincre les honorables membres de cette chambre sur ce point. Il y a quelques années le contrôleur des Douanes a si bien compris cela qu'il a demandé au parlement de nommer un comité chargé de faire une enquête sur les coalitions commerciales en Canada, et comme résultat, ce comité a présenté à la Chambre un rapport démontrant que les coalitions commerciales, les syndicats et autres sociétés de ce genre avaient plumé d'une manière extraordinaire les consommateurs canadiens, si bien qu'on a jugé à propos de présenter une loi ayant pour objet de les empêcher de continuer leurs iniques opérations. J'ai eu l'occasion de connaître un peu ce que sont les coalitions commerciales, l'été dernier. J'avais besoin de quelques glaces et je demandai des soumissions aux compagnies de glaces d'Ontario, mais en examinant les soumissions, je remarquai qu'elles avaient toutes pour en-tête les mots *Dominion Stained Glass Co.*, et qu'il n'y avait qu'une différence de quatre ou cinq dollars dans les prix qu'on me demandait. Je cherchai ailleurs et trouvai dans une autre province une compagnie qui ne faisait pas partie de la coalition ; puis j'achetai d'elle et économisai par là 20 pour 100 sur les prix qui m'avaient été demandés par la coalition de manufacturiers de glaces d'Ontario. Cela ne démontre-t-il pas que si, au lieu d'acheter en dehors de ma province, j'avais acheté des manufacturiers coalisés d'Ontario, j'aurais été plumé de \$75 sur le petit achat de \$325 de glaces que j'ai fait ? Il n'y a guère aucune branche d'affaires dans le pays aujourd'hui qui ne soit entre les mains de coalitions, qui ne réunissent et décident quelle quantité de produits elles vont mettre sur le marché, quels prix elles vont demander, et qui contrôlent l'indépendance des établissements moins importants et plument invariablement le public. A quoi cela est-il dû ? A rien autre chose qu'à la protection, car si nous avions le libre-échange, ou quelque chose d'approchant, il y aurait de la concurrence, ce qui empêcherait ces manufacturiers d'exploiter de la sorte le consommateur canadien, l'obligeant à les protéger à ses dépens. Mais, M. l'Orateur, la protection permet au manufacturier de débarrasser à perte, ou moyennant un moindre profit un marché encombré, et ensuite de se refaire aux dé-

M. MACDONALD (Huron).

pens des consommateurs du Canada. Les honorables membres de cette Chambre, conservateurs ou non, savent cela. Vous savez tous que les grandes industries de ce pays exportent et vendent à des étrangers, très souvent à un prix moindre que celui qu'elles exigent ordinairement ; et que lorsqu'elles vendent leurs produits dans le pays elles élèvent leurs prix pour les consommateurs canadiens, qui sont ainsi forcés de les indemniser de leurs pertes ou de leurs faibles profits.

Je vais citer un exemple : Les compagnies manufacturières de coton, ont constaté, l'an dernier, ou l'année précédente, que le marché était encombré. Ces industries ne pouvaient pas réaliser de gros bénéfices sur leurs produits, par suite de cet encombrement du marché et ils résolurent d'avoir recours à un autre moyen. Ils expédièrent pour \$245,000 de coton en Chine et vendirent cette marchandise aux Chinois, en dépit de la concurrence allemande, indienne, anglaise ou autre. Or s'ils ont réalisé un profit raisonnable, ils n'ont pas besoin de protection, et s'ils n'ont pas réalisé un profit raisonnable, ils ne pouvaient pas entreprendre cette exportation. Qu'ont-ils fait alors ? Immédiatement après avoir livré leurs marchandises sur les marchés chinois, ils revinrent au Canada et élevèrent le prix du coton de 15 pour 100, pour les consommateurs de ce pays. De cette manière, le consommateur canadien s'est trouvé à payer non seulement les profits raisonnables des fabricants, mais aussi les pertes que les fabricants avaient subies, ou les profits qu'ils n'avaient pas réalisés à l'étranger, en luttant contre la concurrence des autres pays. Cette manœuvre a été une criante injustice au détriment du consommateur canadien, et tout le pays apprendra aujourd'hui avec regret, en lisant le discours du Trône, que cette injustice va être encore tolérée.

Il y a encore un autre reproche à faire à la protection. Grâce à elle, des millions de capital canadien qui pourraient être avantageusement employés, restent improductifs. Je vais expliquer de quelle manière. Des millions sont employés dans la distribution des produits du pays. On calcule qu'environ trois cents millions de piastres d'articles manufacturés sont distribués aux consommateurs sur les marchés du pays. En supposant qu'un seul homme serait chargé de cette distribution, il lui faudrait un capital de \$300,000,000, en plus de ce qu'il lui faudrait pour son commerce, avec le libre-échange il n'aurait besoin que \$210,000,000, ou 30 pour 100 de moins pour faire le même travail, employer le même nombre d'ouvriers et distribuer les mêmes marchandises ; il resteraient donc \$90,000,000 qui pourraient être placés dans d'autres industries et fournir de l'ouvrage à environ 90,000 hommes.

Je vais donner un autre exemple de la perte de capital, causée par un tarif élevé. Prenons le fer : Nous importons, en chiffres ronds, pour environ dix millions de piastres de fer, chaque année, et nous payons pour cela \$3,000,000 de droits. S'il n'y avait pas de droit, on pourrait entreprendre de distribuer tout le fer nécessaire à la consommation, avec un capital de \$10,000,000, mais, dans les conditions actuelles du pays il faut un capital de \$13,000,000. Voilà encore trois millions perdus ou improductifs. Par la dépense de ces treize millions, on ne fournit pas de travail à plus d'ouvriers, puisque la même quantité de fer doit être distribuée aux mêmes consommateurs, mais si les trois mil-